RCS : ROANNE
Code greffe : 4201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00167
Numéro SIREN : 414 135 277
Nom ou dénomination : DALOFI

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2021 sous le numéro de dépôt 2131

N° 2050-SD 2021

① BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SAS DALOFI — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 60 AVENUE GAMBETTA 42300 ROANNE — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET* 4 1 4 1 3 5 2 7 7 0 0 0 3 9 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31 12 2020

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	147 965	AC	125 770	22 195
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	10 997	AG	10 506	491
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	40 551	AU	20 488	20 063
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	17 770 239	CV		17 770 239
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	12 323	BE		12 323
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	6 725	BI		6 725
	TOTAL (II)	BJ	17 988 800	BK	156 764	17 832 037
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	78 877	BY		78 877
	Autres créances (3)	BZ	2 640 144	CA		2 640 144
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	1 751 258	CG		1 751 258
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	62 751	CI		62 751
	TOTAL (III)	CJ	4 533 030	CK		4 533 030
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	22 521 830	1A	156 764	22 365 066

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * | Immobilisations : | Stocks : | Créances :

© Sage

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

N° 2051-SD2021

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : SAS DALOFI — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 659 480)	DA	7 659 480
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	638 748
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	9 757 059
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 483 177
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	19 538 465
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	50 000
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	50 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 556 485
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	29 235
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	96 080
	Dettes fiscales et sociales	DY	91 919
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	2 881
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	2 776 601
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	22 365 066

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	921 033
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	501

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

N° 2052-SD 2021

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SAS DALOFI — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D' EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services*	FG	283 449	FH	FI	283 449
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	283 449	FK	FL	283 449
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	25 038
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	46 638
	Autres produits (1) (11)				FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	355 126
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	323 181
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	8 960
	Salaires et traitements*				FY	353 667
	Charges sociales (10)				FZ	128 354
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA	38 939
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	853 100
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(497 974)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	1 905 539
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	31 413
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	1 936 952
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	64 990
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	64 990
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	1 871 963
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	1 373 988

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

N° 2053-SD 2021

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise SAS DALOFI — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	380
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	230 739
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	231 119
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	35 468
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	727 229
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	762 697
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(531 579)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	(640 768)
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	2 523 196
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	1 040 019
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 483 177

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *	HP	
	- Crédit - bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	46 638
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles — facultatives A6	obligatoires A9	
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	45	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	35 423	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	727 229	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		379
Produits des cessions d'éléments d'actif		229 939

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

ANNEXE COMPTABLE

Total du bilan avant répartition : 22 365 066 € - Résultat : **bénéfice** de 1 483 177 €

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 30/03/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

1. Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présenté conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue ;
- Stocks : ils sont évalués suivant la méthode " premier entré, premier sorti ". Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 et des réglements ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

L'actif immobilisé ne comporte aucune immobilisation décomposable significative.
Il a été fait application des dispositions relatives aux PME assimilant la durée d'usage à la durée d'utilisation pour l'amortissement des immobilisations non décomposables.

2. Engagements financiers & Autres éléments significatifs

Engagements financiers

✓ **Dettes garanties par des suretés réelles**

Emprunt de 680 000 euros souscrit auprès de la BANQUE POPULAIRE
Garantie donnée : Gage de compte d'instruments financiers portant sur 800 actions de GARDAL SAS, au profit de la BANQUE POPULAIRE DU MASSIF CENTRAL par la SAS DALOFI
Au 31/12/2020, le capital restant dû s'élève à 110 502.57 euros.

Emprunt de 500 000 euros souscrit auprès de la BANQUE POPULAIRE
Garanties données : Nantissement par la SAS DALOFI de 11 589 parts de la SCI LENA, à hauteur de 200 000 €.
Au 31/12/2020, le capital restant dû s'élève à 218 343.94 euros.

Emprunt de 2 000 000 euros souscrit auprès de la BANQUE POPULAIRE
Garanties données : Nantissement par la SA DALOFI de 3 700 actions de la SA AMBASSADEUR HOTEL, à hauteur de 800 000 €.
Au 31/12/2020, le capital restant dû s'élève à 873 375.78 euros.

Emprunt de 1 500 000 euros souscrit auprès de BPI France (débloqué à hauteur de 1 423 500 € au 31/12/2020)
Garanties données : Retenu en gage de 75 000 € sur le montant prêté et souscription d'une Assurance Décès par M. DALAUDIERE Philippe auprès de APRIL.
Au 31/12/2020, le capital restant dû s'élève à 1 048 500 euros.

Emprunt de 300 000 euros souscrit auprès de BPI France
Garanties données : Néant – Souscription Assurance Décès et Perte Totale et Irréversible d'Autonomie
Au 31/12/2020, le capital restant dû s'élève à 300 000.00 euros.

✓ **Autres**
Néant

Autres éléments significatifs :

La société SAS DALOFI est placée sous le régime de l'intégration fiscale au sein d'un groupe formé avec cinq de ses filiales :

- La SAS ROCADAL
- La SCI DALIMMO
- La SAS STADAL
- La SCI LENA
- La SAS AMBASSADEUR HOTEL.

La société placée sous le régime de l'intégration fiscale est société tête de groupe. A ce titre, la société SAS DALOFI est seule redevable de l'impôt sur les sociétés et des contributions additionnelles pour l'ensemble du groupe intégré.

Pour rappel, au 31/12/2019, il a été décidé l'abandon d'une partie du compte courant sur la société ROCADAL, à hauteur de 40 000 €, avec clause de retour à meilleure fortune.

Pour rappel également, au 31/12/2018, il avait été décidé l'abandon d'une partie des comptes courants sur les sociétés LENA et AMBASSADEUR HOTEL, respectivement à hauteur de 5 000 € et 10 000 €, également avec clause de retour à meilleure fortune.

Evènements postérieurs à la clôture :

Depuis mi-mars 2020, la crise sanitaire liée au coronavirus est survenue dans notre pays.
La situation, en France et de manière plus générale en Europe et dans le monde, reste incertaine.
Cette crise a eu des impacts sur notre activité à compter de cette date, traduits dans les présents comptes annuels.
Des impacts auront également lieu sur les comptes de l'exercice prochain, mais à ce stade, il est difficile d'en mesurer les incidences exactes.
Nous avons pris toutes les mesures qui nous paraissaient souhaitables pour en limiter les effets et préserver au mieux tant notre chiffre d'affaires que notre trésorerie.
Etant difficile de mesurer les incidences de cette crise à plus long terme, les présents comptes annuels ont été arrêtés sans aucun ajustement lié aux conséquences futures de cet événement significatif, autre que l'incidence que nous avons constatée sur notre activité.

3. Notes sur le bilan actif

Frais d'établissement	Non applicable

Fonds commercial	Non applicable

Actif immobilisé : mouvements de l'exercice				
Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	158 962			158 962
Immobilisations corporelles	32 574	9 367	1 390	40 551
Immobilisations financières	18 494 341	22 175	727 229	17 789 287
Total	18 685 877	31 542	728 619	17 988 800
Amortissements & provisions :	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	104 371	31 905		136 276
Immobilisations corporelles	14 844	7 034	1 390	20 488
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations financières				
Total	119 215	38 939	1 390	156 764

Créances présentées par des effets de commerce	Non applicable

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	6 725		6 725
Actif circulant & charges d'avance	2 781 772	2 781 772	
Total	2 788 497	2 781 772	6 725

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Créances rattachées à des participations	
Immobilisations financières	
Clients & comptes rattachés	20 590
Autres créances	29 353
Disponibilités	228

Charges constatées d'avance	62 751 Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise

Charges à répartir	Non applicable

4. Notes sur le bilan passif

Capital social - Actions ou parts sociales		
	Nombres	Valeur nominale
Titres début d'exercice	191 487	40
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres fin d'exercice	191 487	40

Provisions				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées Provisions pour risques et charges Provisions pour dépréciation	50 000			50 000
Total	50 000			50 000

Etat des dettes				
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit	2 556 486	700 918	1 855 568	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	96 080	96 080		
Dettes fiscales & sociales	91 919	91 919		
Groupe et associes				
Autres dettes	32 116	32 116		
Produits constatés d'avance				
	2 776 601	921 033	1 855 568	

Dettes représentées par des effets de commerce	Non applicable

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Fournisseurs	20 262
Intérêts courus sur emprunts	5 262
Frais bancaires à payer	501
Associes intérêts courus	4 468
Congés à payer	21 957
Org. Soc. Charges sur congés	8 344
Etat autres charges à payer	8 755
Clients avoirs à établir	2 881

Produits constatés d'avance	Non applicable

5. Détail des produits et des charges

Transfert de charge	**31/12/2020**	**31/12/2019**
Remboursements frais formation	-790	
Remboursement Carpa		36
Retrocessions honoraires et repas		10 315
Indemnités Avantages en nature		31 800
Aide Exo cotisations URSSAF	30 085	
Rétrocessions papillotes	555	
TOTAL	**29 850**	**42 151**

Charges exceptionnelles	**31/12/2020**	**31/12/2019**
Ajustements dettes et créances	1 196	1 812
Honoraires exceptionnels	34 228	24 050
Pénalités, amendes fiscales et pénales	45	4 220
Abandons comptes courants		40 000
Dotations provisions pour risques		
Autres charges exceptionnelles sur opération en gestion		
Autres charges exceptionnelles sur opération en capital		
Valeur nette comptable sortie d'immos	727 229	
TOTAL	**762 697**	**70 082**

Produits exceptionnels	31/12/2020	31/12/2019
Autres produits exceptionnels sur opération en gestion	1 180	186
Produits de cession d'immos	229 939	
TOTAL	**231 119**	**186**

6. Etat des filiales et participations

Filiale	% de détention	VNC des titres	Date de clôture	Montant des capitaux propres du dernier exercice clos	Dont résultat du dernier exercice clos	CA du dernier exercice clos
SAS L.P.H.	50%	**13 119 100**	31/12/N	28 104 726	1 544 876	0
SAS ROCADAL	100%	**700 000**	31/12/N	- 39 098	-506 644	719 808
SCI DALIMMO	99%	**473 661**	31/12/N	82 931	1 647 688	34 607
SA AMBASSADEUR	100%	**3 202 500**	31/12/N	631 486	-198 376	2 456 501
SCI LENA	99.99%	**254 978**	31/12/N	-199 974	-28 546	284 266
STADAL	100%	**10 000**	31/12/N	- 33 382	-40 105	250 000
					-	

7. Elements relevant de plusieurs postes du bilan

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises liées
Participations	17 770 239
Créances clients et comptes rattachés	43 592
Autres créances – Compte courant	2 553 213
Associés Intérêts à recevoir	29 353
Dettes fournisseurs et compte rattachés	1 325
Autres dettes – Compte courant	-
Associés Intérêts courus	3 843

DALOFI
Société par actions simplifiée au capital de 7 659 480 euros
Siège social : 60 avenue Gambetta, 42300 ROANNE
414 135 277 RCS ROANNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 1 483 177 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 483 177 euros
A la réserve légale	74 159 euros
Solde	1 409 018 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 11 166 077 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2017
Néant

Exercice clos le 31 décembre 2018 :
149 360,24 euros, soit 0,78 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 149 359,46 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 0,78 euros

Exercice clos le 31 décembre 2019 :
201 061,35 euros, soit 1,05 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 201 060,30 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 1,05 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 juin 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

BLANC et ASSOCIÉS
AUDIT

Jean-Sébastien BLANC
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon
Expert comptable
Inscrit au tableau de l'ordre - Région Rhône-Alpes

DALOFI

SAS au capital de 7.659.480 euros
60 avenue Gambetta - 42300 ROANNE

414 135 277 RCS ROANNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2020

BLANC ET ASSOCIÉS AUDIT
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRE AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE LYON
SARL AU CAPITAL DE 150 000 Euros - RCS ROANNE 484 798 533
B.P. 262 - 6 RUE GILBERTÈS - 42301 ROANNE CEDEX - 04 77 72 91 11
contact@fbea.fr

A l'assemblée générale de la société DALOFI.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DALOFI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Evènements postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels concernant les effets de la crise sanitaire liée au coronavirus sur les présents comptes annuels.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes

comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-4-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Roanne,
Le 4 Juin 2021

Pour BLANC & ASSOCIES AUDIT
Jean-Sébastien BLANC

Commissaire aux Comptes

BLANC ET ASSOCIES AUDIT
Commissaire aux comptes
42300 ROANNE

ANNEXE AU RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société ou association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.